

## Sonatrach-Sonelgaz

# Le groupe élargit son patrimoine avec dix nouvelles entreprises

● Ensemble ces dix entreprises emploient un effectif total de 33.000 personnes et ont réalisé en 2004, un chiffre d'affaires de 62 milliards de dinars.

C'est dans la perspective d'élargir son groupe, que la compagnie pétrolière Sonatrach vient d'acquiescer les portefeuilles de dix entreprises parapétrolières et énergétiques.

En effet, des protocoles de transfert des entreprises publiques économiques, EPE, détenues par la Société de gestion des participations (SGP) INJAB, ont été signés hier, au profit de Sonatrach et de sa filiale Sonelgaz. Une transaction qui va permettre à Sonatrach de récupérer, à titre gratuit, les 49% restants des actions des entreprises parapétrolières que sont ENTP, ENSP, ENAFOR, ENGTP et ENAGEO, pour leur réintégration totale au groupe, et à Sonelgaz de récupérer, à titre gratuit également, les 100% des actions entreprises énergétiques KAHRIF, KANAGHAZ, KAHRAKIB, ETTERKIB et UNERGA, pour les réintégrer ainsi comme filiales du groupe. Au cours d'une cérémonie tenue au siège de la compagnie pétrolière algérienne à Hydra, et présidée par le ministre de l'Énergie et des Mines, Chakib Khelil et le P-DG de Sonatrach, Mohamed Meziane, les transferts ont été signés par le P-DG de Sonelgaz, Noureddine Bouterfa et le vice-président Amont de Sonatrach, Boumediène Belkacem, d'une part, et le président du directeur de la SGP, INJAB, Abdelhafid Fassouli.

Des transferts qui ont été opérés en application de la résolution du Conseil de participations de l'Etat, (CPE) du 4 octobre dernier et qui vont permettre le retour, des entreprises de services énergétiques et pétroliers au sein de deux principaux groupes industriels du secteur de l'énergie et des mines. Une réintégration à part entière, qui permettra également d'inscrire leur redéploiement «en tant que filiales» dans les stratégies d'expansion des deux groupes Sonatrach et Sonelgaz, dans le cadre de la politique de développement du secteur.

Il faut dire que ces dix entreprises, représentent, ensemble, un chiffre d'affaires global, estimé à 62 milliards de dinars en 2004, avec un résultat net de quelque 6 milliards de dinars. En matière d'effectifs, celles-ci emploient plus de 33.000 personnes, et certaines d'entre elles ont même réussi à être certifiées Iso 9001. Des résultats affichés, qui ont fait dire au ministre de l'Énergie et des Mines que ces entreprises «constituent un important outil de développement au vu des perspectives d'expansion qui s'offrent au secteur, aussi bien au niveau de la branche hydrocarbures que de l'électricité et de la distribution publique du gaz». Aussi, pour le ministre, ces nouvelles filiales constituent aujourd'hui «des outils privilégiés au service de la stratégie

des groupes Sonatrach et Sonelgaz».

Il faut dire que, comme le précisera le ministre, que les dix entreprises, neuf ont réalisé un résultat net positif en 2004, «même si elles ont connu des fortunes diverses, comme le faible niveau de capitalisation, la faiblesse des moyens managériaux et d'investissement propres ainsi qu'une politique sociale inadéquate dans le passé», comme il le soulignera, informant au passage, le fait que cette transaction «marque l'aboutissement d'un long processus initié par la demande exprimée par le secteur et confortée par l'appui du partenaire social depuis de longues années».

Pour ce qui est de la stratégie du groupe pour les prochaines années, ces nouvelles filiales sont appelées à y jouer un rôle prépondérant, selon M. Khelil, puisqu'elles devront «rechercher des opportunités de développement à l'international». Sonatrach étant le moyen efficace de «leur mettre le pied à l'étrier».

Pour sa part, le P-DG de Sonatrach mettra en exergue le fait que ces entreprises qui réintègrent aujourd'hui pleinement le groupe Sonatrach, «leur société mère», «tiennent une place importante dans notre activité amont, au sein de laquelle elles constituaient des structures organiques avant d'en être



détachées à la suite de la restructuration des sociétés nationales intervenues au début des années 80».

Et c'est de restructuration en restructuration, que ces entreprises aujourd'hui, sont à 100% inscrites dans le patrimoine de Sonatrach et participent pleinement au programme ambitieux du groupe pour ses activités Exploration - production, «il va s'ouvrir un marché plus grand encore avec les perspectives d'intervention d'investisseurs beaucoup plus nombreux sur le domaine minier algérien grâce au cadre favorable et aux avantages qu'offre la nouvelle loi», conclura M. Meziane, tandis que le P-DG de la Sonelgaz, M. Bouterfa, pour sa part, mettra en exergue le fait que les nouvelles

filiales du groupe vont permettre à Sonelgaz d'honorer ses engagements et respectés les délais qui lui sont impartis dans la réalisations des importants programmes publics d'électrification et de distribution du gaz «ce sera également une opportunité supplémentaire d'améliorer la qualité de nos ouvrages au seul bénéfice des citoyens et de notre économie nationale».

Enfin, reste à signaler que, pour solder l'opération, le SGP INJAB recevra en prélèvement sur les réserves des entreprises bénéficiaires, la part des dividendes qui lui revient et dont le montant s'élève à 1,457 milliards de dinars.

Amel Zemouri

## Sonatrach rembourse plus de 2 milliards de dinars au Trésor

Après une première opération réussie, Sonatrach a également signé hier, un accord de remboursement des créances que détient le Trésor public sur quatre de ses filiales de l'amont pétrolier. Il s'agit de l'ENSP, ENTP, ENAFOR et ENAGEO que le groupe algérien vient d'acquiescer totalement. Ce second accord vient en complément au premier remboursement effectué en octobre dernier, et qui concernait une autre filiale du groupe, celle du transport maritime, HYPRO. Le montant total de ces remboursements s'élève à 2,182 milliards de dinars, et entre dans le cadre de la stratégie de la compagnie pétrolière, d'assainir définitivement la situation des entreprises du groupe. La première opération a permis de rembourser au mois d'octobre dernier, l'équivalent de 16,2 milliards de dinars de dette détenue par le Trésor public sous forme d'obligations et

de titres participatifs et ont concerné les entreprises Naftal, Natfec, Hyproc, Eglija et Egzik. Avec cette dernière transaction, le groupe pétrolier a assaini totalement son endettement au Trésor public, en faisant effacer une ardoise de 18,4 milliards de dinars. Pour M. Baba Ammi, le directeur du Trésor public, cette opération devrait constituer un signal fort «pour que d'autres entreprises suivent l'exemple de Sonatrach dès que les situations financières de celles-ci le permettent». Et comme c'est une première dans les annales, aux dires de notre ministre de l'Énergie et des Mines, il est prévu que l'argent rendu serve, selon l'Argentier, à «financer des entreprises qui sont éligibles et qui seront sélectionnées dans les semaines qui viennent».

A. Z.

### Fermes instructions de Medelci

## «Deux mois maximum pour le traitement des dossiers ANSEJ par les banques»

«Les banques disposent désormais d'un délai qui ne saurait excéder deux mois pour le traitement des dossiers soumis par l'Agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes (ANSEJ) et formalisés par de jeunes promoteurs», a déclaré, hier, à Séfif, le ministre des Finances, M. Mourad Medelci, au cours d'une réunion de travail avec les investisseurs locaux et les cadres de la wilaya. Au cours de cette rencontre, M. Medelci a indiqué qu'il n'était «pas acceptable que les institutions bancaires consacrent des délais exagérément longs, dépassant souvent six mois, pour l'étude de ces dossiers». En moyenne, a précisé le ministre, sur 100 dossiers déposés par l'ANSEJ, 85 sont transférés vers

les banques, tandis que 22 seulement sont approuvés. Selon M. Medelci, «des instructions ont été signifiées aux banques qui devront dorénavant traiter avec attention les dossiers et transmettre leur réponse aux jeunes promoteurs dans un délai maximum de deux mois». La loi de finances 2006 «qui consacrera le lancement effectif de 75 % du Plan quinquennal de soutien à la croissance économique (PSCE)», les efforts à entreprendre dans le cadre de la lutte contre la fraude fiscale et la poursuite de l'œuvre d'assainissement du commerce extérieur, ont constitué les autres axes de l'intervention du ministre des Finances, lors de cette rencontre.

## Sonatrach signe avec Cepsa

- Le contrat, d'une valeur de 350 millions de dollars par an, prévoit l'achat par l'Espagne, de 1,6 milliard de m<sup>3</sup>/an de gaz naturel.
- D'une durée de 20 années, celui-ci entre dans le cadre de la concrétisation du projet du Medgaz qui va être opérationnel début 2009.

Pas moins de 1,6 milliard de m<sup>3</sup> par an, seront fournis à l'Espagne dès 2009, l'année de l'entrée en fonction du projet du gazoduc transcontinental, baptisé, «Medgaz». En effet, la cérémonie de signature, qui a eu lieu hier, et présidée par le ministre de l'Énergie et des Mines, Chakib Khelil, en présence des P-DG des deux compagnies pétrolières, Mohamed Meziane pour Sonatrach et Carlos Pérez de Bricio, pour CEPSA, a permis d'apprendre que ce contrat d'approvisionnement de l'Espagne en gaz naturel, va s'étaler sur une durée de 20 années. Un contrat qui contribuera également à la consolidation du portefeuille d'approvisionnement de Cepsa auprès de Sonatrach, en renforçant par la même, la coopération déjà établie entre les deux groupes de renommée internationale. D'une valeur globale de 350 millions de dollars par an, ce contrat fait partie d'une transaction prévue initialement pour la vente et le transport de quelque 8 milliards de m<sup>3</sup>/an de GNL, une fois le Medgaz totalement opérationnel, ce qui représentera la coquette somme de 1,7 milliard de dollars par an, comme rentré en devises pour Sonatrach. Et c'est dans cette optique que notre ministre de l'Énergie et des Mines a précisé, à l'issue de la cérémonie de signature, que cet accord constitue un jalon de plus, dans la concrétisation de l'objectif d'exportation de 85 milliards de m<sup>3</sup> à l'horizon 2010, «il permettra également à Sonatrach de consolider sa position sur les marchés espagnol et européen en tant que fournisseur fiable à long terme». De son côté le P-DG de Cepsa, fera rappeler l'historique



de ce projet d'«avant-garde» pour l'époque, un projet lancé en août 2000, en soulignant que Sonatrach et Cepsa sont les membres fondateurs de cette nouvelle route d'exportation de gaz naturel algérien vers l'Europe, via l'Espagne. Un projet d'une telle importance que celui-ci a été inscrit comme prioritaire par l'Union européenne, de même que par les autorités espagnoles qui l'ont reclassé en juin 2005, comme «projet prioritaire pour l'Espagne», «chose qui confirme son importance pour la sécurité d'approvisionnement de l'Europe et de la péninsule ibérique en particulier», comme le précisera M. de Bricio. Le P-DG de la compagnie ibérique rappellera également le fait que ce projet est d'une telle envergure, que cinq autres partenaires sont venus s'y associer, ces dernières années. Des associés aussi prestigieux que Total, BP et Gaz de France. Et c'est dans la perspective de le réceptionner début 2009, que le ministre indi-

quera que les travaux du premier tronçon du Medgaz, Hassi R'Mel-Sougueur est en bonne voie. Un tronçon réalisé par le groupement algéro-espagnol, Cosider-Massa. Reste la partie off shore qui va relier sur 210 km, les régions de Béni Saf à Almeria. Une partie dont les travaux devraient commencer, «dès l'obtention des autorisations», comme l'affirmera M. de Bricio. Pour sa part, le P-DG de Sonatrach, Mohamed Meziane dira que tous les autres aspects du contrat ont été finalisés, y compris ceux de «la clause finale» de la vente de gaz sur les marchés internationaux, et cela avec l'ensemble des partenaires concernés. Pour ce qui est du contrat de vente de 1,6 milliard de m<sup>3</sup> de gaz à l'Espagne, Meziane estimera que cet accord «témoigne de la qualité du partenariat entre Sonatrach et Cepsa, qui s'étend des activités amont, au transport et à la commercialisation».

A. Z.